

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 juillet 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 28 juillet 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois de mai 2005, sous la présidence du Danemark (voir annexe). Cet exposé a été établi sous ma responsabilité à la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Ellen Margrethe Løj



**Annexe à la lettre datée du 24 juin 2005,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité
durant la présidence du Danemark (mai 2005)**

Introduction

En mai 2005, sous la présidence du Danemark, le Conseil de sécurité a traité un large éventail de questions inscrites à son ordre du jour, y compris la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Soudan, le Moyen-Orient, l'Iraq et Haïti.

Au cours du mois de mai, le Conseil a tenu 13 séances officielles et neuf séries de consultations informelles. Il a adopté trois résolutions et cinq déclarations de la Présidente. Cette dernière a également fait cinq déclarations à la presse au nom du Conseil.

Le 3 mai, la Présidente a fait part à la presse du programme de travail du Conseil pour le mois, après son adoption. Elle s'est également entretenue avec le Président de l'Assemblée générale et avec le Président du Conseil économique et social afin de les informer des travaux du Conseil de sécurité.

Sur son site Web <<http://www.sikkerhedsraad.um.dk/en>>, la présidence a publié des informations sur les activités du Conseil.

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 4 mai, le Conseil a tenu une séance officielle et adopté à l'unanimité la résolution 1600 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et celui des forces françaises qui la soutiennent, jusqu'au 4 juin 2005.

Le 25 mai, la Présidente a fait une déclaration à la presse, dans laquelle les membres du Conseil se félicitaient de l'accord sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et sur la restructuration des forces armées signé le 14 mai 2005 à Yamoussoukro. Les membres du Conseil y louaient également la médiation sud-africaine pour son initiative et demandaient instamment aux parties ivoiriennes d'appliquer intégralement cet accord, compte tenu des décisions prises par le Conseil d'encourager les parties à poursuivre le processus de paix.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Le 4 mai, lors de consultations informelles, les membres du Conseil ont entendu un bref exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, sur l'état d'avancement du déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Le déploiement progressait, en dépit de retards dus à des difficultés d'ordre logistique entre autres. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Jan Pronk, avait engagé des consultations avec toutes

les parties concernées en vue d'arrêter le texte final de l'accord sur le statut des forces, conformément à la résolution 1590 (2005) relative au mandat de la MINUS.

Le 12 mai, lors d'une séance publique, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hedi Annabi, a informé le Conseil de la persistance de l'insécurité au Darfour, de l'absence de progrès dans les pourparlers de paix d'Abuja et de la nécessité d'un appui international en faveur d'une Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) élargie. La séance a été suivie de consultations à huis clos au cours desquelles les membres du Conseil ont examiné plus avant ces questions. Le Conseil a conclu ses délibérations par une séance officielle. La Présidente a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2005/18), dans laquelle ce dernier a félicité vivement l'Union africaine pour le rôle vital de chef de file qu'elle assumait et la MUAS pour le travail qu'elle accomplissait sur le terrain. Le Conseil a souligné l'importance que revêtaient pour l'initiative prise par l'Union africaine au Darfour l'augmentation et la coordination de l'aide internationale et a souligné que l'ONU était disposée à continuer d'assumer un rôle clef.

Le 25 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui venait tout juste d'achever sa visite au Soudan et au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, a de nouveau rendu compte au Conseil à l'occasion de consultations informelles. Il a présenté quatre voies à suivre pour parvenir à une paix durable au Darfour. Premièrement, il fallait accorder un appui total – et en particulier à la conférence des donateurs qui devait se tenir à Addis-Abeba le 26 mai – à la Mission élargie de l'Union africaine au Darfour. Deuxièmement, il fallait promouvoir la réconciliation au niveau local. Troisièmement, les pourparlers de paix d'Abuja devaient être relancés. Quatrièmement enfin, il fallait maintenir la pression internationale exercée sur toutes les parties responsables.

République démocratique du Congo

Le 12 mai, à l'occasion de consultations informelles, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur les progrès réalisés quant à l'adoption d'un projet de constitution et quant à la tenue d'élections en République démocratique du Congo. Un accord sur la constitution et la poursuite des préparatifs des élections étaient considérés comme essentiels au maintien de l'élan imprimé au processus de transition. Le Sous-Secrétaire général a également fait rapport au Conseil sur les faits nouveaux les plus récents concernant le rapatriement des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), des progrès limités ayant été enregistrés par rapport aux échéances fixées.

Sierra Leone

Le 17 mai, à l'occasion de consultations informelles, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Daudi N. Mwakawago, sur la situation en Sierra Leone. Le Représentant spécial a présenté le vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), dans lequel il était recommandé de proroger le mandat de la Mission pour une dernière période de six mois à partir du mois de juin 2005. Il a été souligné que la situation généralement calme sur le plan politique et en termes de sécurité qui régnait en Sierra Leone avait permis de renforcer encore le processus de paix et d'avancer vers la réalisation des objectifs fixés concernant la présence de

la Mission, mais la Sierra Leone devait par ailleurs encore faire face à un certain nombre de difficultés alors qu'elle entrait dans la phase de transition conduisant du maintien à la consolidation de la paix. À l'issue de la séance, la Présidente a fait une déclaration à la presse, signalant l'intention des membres du Conseil d'envisager le renouvellement du mandat de la MINUSIL et affirmant qu'une forte présence de l'ONU serait nécessaire après le départ de la Mission.

Tribunal spécial pour la Sierra Leone

Le 24 mai, à l'occasion d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Président du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le juge Emmanuel Olayinka Ayoola, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal. Le Président du Tribunal a appelé l'attention en particulier sur la question du financement du Tribunal, la sécurité du Tribunal et la coopération des États durant le transfert des accusés au Tribunal. Le Conseil a ensuite tenu une séance privée qui a permis aux membres d'échanger leurs vues sur les efforts déjà engagés par le Tribunal et sur les difficultés que réservait peut-être l'avenir. À l'issue de cette séance, la Présidente a fait une déclaration à la presse, réaffirmant le ferme soutien des membres du Conseil au Tribunal spécial pour la Sierra Leone et exhortant la communauté internationale à continuer d'appuyer le Tribunal alors qu'il avançait vers la dernière phase de son travail. La Présidente a également fait part de l'intention des membres du Conseil d'examiner les moyens de venir à bout de questions telles que la sécurité de la Cour et a souligné qu'il fallait s'assurer que tous les accusés comparaissent devant le Tribunal, ce qui ne pouvait que renforcer la stabilité de la Sierra Leone et de la sous-région et mettre fin au règne de l'impunité.

Guinée-Bissau

Le 17 mai, la Présidente a fait une déclaration à la presse, réitérant la préoccupation des membres du Conseil face à la situation politique en Guinée-Bissau et réaffirmant leur soutien aux autorités nationales.

Burundi

Le 23 mai, à l'occasion d'une séance officielle du Conseil, la Présidente a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2005/19), indiquant que les membres du Conseil avaient pris note avec satisfaction de la déclaration signée le 15 mai 2005 à Dar es-Salaam par le Président burundais et le chef de la rébellion du Palipehutu-FNL, dans laquelle les parties s'engageaient à cesser immédiatement les hostilités et à négocier sans gêner le processus électoral. Le Conseil a également appelé toutes les parties burundaises à ne ménager aucun effort pour assurer le succès de la transition, de la réconciliation nationale, et la stabilité du pays à long terme.

Avant l'adoption de la déclaration de la Présidente, le Conseil a entendu lors de consultations informelles un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général au Burundi, Carolyn McAskie, sur les faits nouveaux les plus récents concernant le processus de transition. La Représentante spéciale a présenté le quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), dans lequel le Secrétaire général recommandait la prorogation du mandat de l'Opération pour une durée de six mois, jusqu'en décembre 2005. Il est

ressorti de la séance qu'en dépit des retards qui avaient conduit à la deuxième prolongation de la durée de la période de transition, les parties burundaises avaient continué d'avancer sur la voie de la paix.

Le 31 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1602 (2005), dans laquelle il a prorogé de six mois le mandat de l'ONUB, jusqu'au 1^{er} décembre 2005, demandé à toutes les parties burundaises de s'abstenir de toute action qui pourrait affecter la cohésion du processus de l'Accord d'Arusha et pris note avec satisfaction du calendrier électoral arrêté par les parties.

Situation humanitaire en Afrique

Le 10 mai, à l'occasion de consultations informelles, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Jan Egeland, a rendu compte aux membres du Conseil de la situation humanitaire en Afrique. Il a souligné que c'était en Afrique que l'on était confronté aux enjeux humanitaires les plus graves du monde et que chacun d'eux méritait une attention politique et financière plus grande. Il a mentionné en particulier la crise humanitaire qui régnait de longue date au nord de l'Ouganda, en République démocratique du Congo et au Darfour, mais a également fait part de son inquiétude quant à la conjoncture qui, dans certaines régions de l'Afrique australe et de la corne de l'Afrique, menaçait de prendre à nouveau la forme d'une véritable crise humanitaire si aucune mesure n'était prise. Le Secrétaire général adjoint a également instamment engagé à accroître le financement des 14 appels spéciaux pour l'Afrique, dont huit avaient jusqu'alors reçu moins de 20 % des fonds nécessaires.

Asie

Liban

Le 4 mai, la Présidente a fait une déclaration au nom des membres du Conseil (S/PRST/2005/17), dans laquelle ces derniers se félicitaient que les parties intéressées aient fait des progrès notables et importants vers l'application de certaines des dispositions de la résolution 1559 (2004), tout en se disant préoccupés que le Secrétaire général ait indiqué qu'aucun progrès n'avait été fait quant à l'application d'autres dispositions de la résolution, en particulier celles concernant le désarmement des milices libanaises et non libanaises et l'extension du contrôle exercé par le Gouvernement libanais à l'ensemble du territoire du pays, et que les obligations contenues dans la résolution 1559 (2004) n'étaient pas encore respectées.

Moyen-Orient

Le 18 mai, le Conseil a tenu sa séance d'information publique mensuelle sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a déclaré que la population du Moyen-Orient était désormais en passe d'aborder un certain nombre de tournants, et a exprimé l'espoir que les événements récents survenus dans la région resteraient associés à un nouveau départ sur la voie de la paix, plutôt qu'à une nouvelle dérive vers le conflit et les affrontements violents. Rendant compte de la réunion du Quatuor tenue à Moscou le 9 mai, il a indiqué que les discussions, qui visaient à faire le point sur la situation actuelle au Moyen-Orient, en particulier sur le

désengagement de Gaza, avaient essentiellement porté sur la meilleure manière d'aider les parties à maintenir l'élan imprimé à un moment de fragile espoir. Le Secrétaire général adjoint a en outre déclaré que le retrait israélien de la bande de Gaza et du nord de la Cisjordanie marquait une étape décisive dans les relations israélo-palestiniennes, et que la poursuite de la coordination bilatérale serait un moyen de garantir le bon déroulement du désengagement au service de la paix. Il a également évoqué la situation au Liban. À l'issue de la séance, les membres du Conseil ont tenu des consultations informelles.

Iraq

Le 31 mai, le Conseil a entendu un exposé public du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, Hoshyar Zerabi, et un exposé sur les activités de la force multinationale en Iraq, présenté par la représentante des États-Unis d'Amérique, S. E. M^{me} Anne Patterson. À l'issue de la séance, le Conseil a tenu une séance privée, à laquelle a participé le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq. Dans une déclaration à la presse, la Présidente a indiqué que les membres du Conseil avaient décidé que le mandat de la force multinationale en Iraq serait prorogé conformément à la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité et à la demande du Gouvernement iraquien nouvellement élu.

Les membres du Conseil ont également décidé que les dispositions prises concernant le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle seraient maintenues, comme le prévoyait la résolution 1546 (2004). Dans la même déclaration, les membres du Conseil ont souligné que le processus constitutionnel iraquien devait associer toutes les parties, privilégier la participation et être transparent, et ont encouragé l'Assemblée nationale de transition et les autres institutions compétentes à multiplier les contacts avec toutes les composantes de la société civile iraquienne, afin de favoriser la tenue d'un dialogue politique authentique et la réconciliation nationale et d'assurer à tous les Iraquiens la possibilité de s'exprimer dans le cadre de l'élaboration de la constitution.

Timor-Leste

Le 16 mai, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation au Timor-Leste. Le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil que les élections tenues en mars s'étaient déroulées dans le calme, et que le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), mission politique spéciale de relais qui venait d'être créée, s'apprêtait à entamer ses activités à la fin du mois de mai, à l'expiration du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), le 20 mai 2005. Le Sous-Secrétaire général a souligné que le BUNUTIL transférerait compétences et connaissances, en aidant au développement des institutions vitales de l'État, en déployant des conseillers de police et en promouvant la mise en place de l'Unité de patrouille des frontières.

Europe

Géorgie

Le 4 mai, le Conseil a tenu une séance privée suivie de consultations officieuses lors desquelles a été examinée la situation en Géorgie sur la base du

rapport trimestriel établi par le Secrétaire général (S/2005/269), et d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. L'Envoyé spécial du Président de la Géorgie pour le règlement du conflit en Abkhazie (Géorgie), Irakli Alasania, a fait une déclaration.

Le Conseil a pris acte des faits positifs survenus récemment dans le processus de paix après la réunion de haut niveau tenue à Genève au début du mois d'avril, à laquelle les deux parties avaient participé ensemble, pour la première fois depuis juillet 2003, et avaient indiqué qu'elles étaient disposées à renouer le dialogue en ce qui concerne les domaines prioritaires et à reprendre les travaux au sein des groupes d'étude et groupes de travail. Dans une déclaration faite à la presse à l'issue de la réunion, la Présidente a exprimé le soutien indéfectible des membres du Conseil à l'ONU, à la MONUG et au Représentant spécial qui, avec le concours du Groupe des Amis du Secrétaire général et de la Fédération de Russie en sa qualité de facilitateur, s'efforçait d'instaurer entre les parties la confiance nécessaire à la conduite de négociations fructueuses aux fins d'un règlement politique durable fondé sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

Le 27 mai, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation au Kosovo sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2005/335 et Corr.1) et en présence du Président du Centre de coordination de la Serbie-et-Monténégro et de la République de Serbie pour le Kosovo-Metohija, Nebojsa Covic. La réunion s'est tenue sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Danemark, Per Stig Møller.

Søren Jessen-Petersen, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), a introduit le rapport en signalant les progrès tangibles accomplis au cours de la période considérée dans l'application des normes établies pour le Kosovo et en faisant état de la ferme volonté politique et de la capacité de maintenir la dynamique qui s'était manifestée dans le processus d'application des normes. Il a souligné l'importance de la recommandation faite par le Secrétaire général tendant à ce qu'un examen global soit entrepris à la mi-2005, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) et aux déclarations présidentielles pertinentes du Conseil de sécurité et estimant qu'une décision qui suivrait sur le problème du statut futur permettrait d'enregistrer des avancées beaucoup plus importantes s'agissant de questions telles que les retours, la liberté de circulation et l'économie.

M. Covic a fait connaître au Conseil la position de la Serbie-et-Monténégro en soulignant que la pierre angulaire de la politique de Belgrade était que les frontières de l'État ne pouvaient être modifiées, et que sa souveraineté et son intégrité territoriale ne pouvaient être remises en cause.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux efforts fournis par le Représentant spécial et la MINUK et ont appuyé la recommandation du Secrétaire général tendant à entreprendre l'examen à la mi-2005 et à nommer prochainement un envoyé spécial pour le mener. Tout en estimant que cette décision marquait un tournant, ils ont fait observer que les résultats de l'examen global, n'étaient pas acquis d'avance ni le lancement par la suite d'un processus de détermination du statut final. Le Conseil a invité instamment les Institutions provisoires d'administration autonome à poursuivre et renforcer leurs efforts pour accélérer l'application des normes.

Amériques

Haïti

Le 13 mai, le Conseil a tenu une séance publique sur la mission d'enquête qui s'est rendue à Haïti du 13 au 16 avril 2005, afin d'examiner les progrès accomplis dans des domaines tels que la sécurité, le développement, la transition politique, les droits de l'homme, la création d'institutions et la situation humanitaire. Composée de l'ensemble des 15 membres du Conseil, la mission était dirigée par l'Ambassadeur Ronaldo Mota Sardenberg du Brésil. L'Ambassadeur Sardenberg a souligné que des élections libres, régulières et ouvertes à tous devaient être organisées selon le calendrier prévu; il a fait observer que même s'il ne fallait pas les considérer comme la panacée universelle pour régler la crise haïtienne, les élections étaient essentielles à la formation d'un gouvernement légitime, permettant de clore ainsi la période de transition politique qui avait commencé il y avait plus d'un an. Les membres du Conseil ont également souligné la nécessité d'améliorer la situation sécuritaire et le respect de tous les droits fondamentaux dans le pays.

Au cours de consultations officieuses tenues le 25 mai, les membres du Conseil ont examiné la situation à Haïti avec le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Ambassadeur Juan Gabriel Valdés. Ce dernier a fait un exposé au Conseil sur la base du rapport du Secrétaire général portant sur le processus politique et la préparation des élections, et il a invité le Conseil à donner suite à la recommandation du Secrétaire général tendant à renforcer la Mission de stabilisation des Nations Unies à Haïti (MINUSTAH).

Le 31 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1601 (2005) par laquelle le mandat de la MINUSTAH a été prorogé jusqu'au 24 juin, dans l'intention de le renouveler encore.

Questions thématiques

Consolidation de la paix après les conflits

Le 26 mai, sous la présidence du Ministre des affaires étrangères du Danemark, Per Stig Møller, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix après un conflit. La Vice-Secrétaire générale, a fait une déclaration, suivie de celle du Président de la Banque mondiale, James D. Wolfensohn, qui s'adressait au Conseil par visioconférence à partir de Washington, D.C. Outre les membres du Conseil, les Représentants de 23 États Membres ont participé au débat.

Avant le débat, la présidence avait distribué un document de travail sur la question indiquant que l'objectif consistait à examiner les problèmes subsistant dans les domaines institutionnel, financier et de politique générale dans l'entreprise de consolidation de la paix après un conflit, l'idée étant de renforcer la cohérence et la logique de l'action du Conseil de sécurité tout en ayant à l'esprit que celui-ci n'était que l'un des acteurs intervenant dans ce domaine.

Dans une déclaration faite par la Présidente à l'issue du débat (S/PRST/2005/20), le Conseil de sécurité a estimé que les conflits de notre époque étaient au nombre des problèmes les plus complexes et que, pour y faire face, il fallait conjuguer, en un ensemble cohérent et coordonné, actions de consolidation et de maintien de la paix et activités de développement. Le Conseil a également pris

acte du rôle primordial joué par le système des Nations Unies, y compris les fonds, programmes et institutions spécialisées aux côtés des institutions financières internationales, des donateurs bilatéraux et des pays qui fournissent des contingents. Le Conseil a souligné qu'il était essentiel que les pays prennent en main la transition et que les organisations régionales et sous-régionales soient associées. Évoquant les besoins particuliers de l'Afrique au lendemain de conflits, il s'est félicité des liens de partenariat de plus en plus étroits que l'Union africaine, les organisations sous-régionales africaines et l'Organisation des Nations Unies avaient tissés. Enfin, il a pris note avec intérêt de l'importante proposition du Secrétaire général tendant à voir créer une commission de consolidation de la paix.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le 31 mai, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur le thème « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies », lors de laquelle il a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général pour les questions d'exploitation et d'abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseïn, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les deux orateurs ont rendu compte au Conseil de l'état d'application des mesures visant à éviter les cas futurs d'actes d'exploitation et d'abus sexuels de la part du personnel de maintien de la paix des Nations Unies ainsi qu'un aperçu de la situation à venir. À l'issue de la séance, le Président a fait une déclaration au nom du Conseil (S/PRST/2005/21), dans laquelle celui-ci se déclare entre autres profondément préoccupé par les allégations de comportement sexuel répréhensible de la part du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et exhorte les parties concernées à appliquer les mesures relatives à la prévention, au contrôle, à l'instruction et au signalement de cas de comportement répréhensible qui s'imposent.